

La Fondation pour l'école rencontre le Ministère de l'Éducation nationale



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 27 janvier 2024

Source [Le Salon Beige] : La Fondation pour l'école et la Fédération des parents d'élèves des écoles indépendantes (FPEEI) [ont été reçues](#) le 26 janvier à la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) :

Le mode opératoire des inspections de certaines écoles libres hors contrat a été une fois de plus dénoncé. Nous avons demandé que soient clairement définis les droits et devoirs des inspecteurs et avons insisté sur la nécessité de leur faire suivre effectivement une formation spécifique. Nous devrions être prochainement informés du contenu de cette formation. En attendant, nos interlocuteurs se sont engagés à prendre en compte notre protestation concernant la fouille des affaires personnelles des élèves et des professeurs ainsi que les interrogatoires individuels d'élèves.

Concernant le financement public des accompagnants des élèves porteurs de handicap scolarisés dans les écoles libres hors contrat, la DGESCO n'a pas de solution à nous proposer à ce jour et nous allons donc reprendre contact avec la nouvelle Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités qui saura, espérons-le, prendre en compte le règlement de cette inégalité criante de traitement.

Alors que la baisse démographique laisse entrevoir 2600 fermetures de classe dans le public et le privé sous-contrat en septembre 2024, nous avons plaidé pour une extension du contrat simple. Trop d'écoles se voient refuser ce contrat pour des motifs opaques. Or la formule du contrat simple préserve tous les intérêts : ceux des collectivités territoriales qui y sont très favorables car elles ne sont pas obligées de financer les écoles sous contrat simple et ceux des écoles qui gardent leur liberté pédagogique tout en étant partiellement financées par l'Etat.

Quant au diplôme national du brevet, qui sera réformé en juin 2025, les textes devraient être adoptés cet été. La part de contrôle continu devrait diminuer et le « nouveau » brevet se rapprochera donc du brevet que passent les candidats des écoles libres hors contrat, qui ne devrait pas connaître de changement et qui est en quelque sorte le brevet de référence.

[Lire la suite](#)

27/01/2024 01:00